



## Contexte

Chaque année, 24 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été urbanisés en moyenne en France lors de la décennie 2011-2020, soit près de **5 terrains de football par heure**.

### Les conséquences sont :

- **Écologiques** (érosion de la biodiversité, aggravation du risque inondation, limitation du stockage carbone).
- **Socio-économiques** (coûts des équipements publics, augmentation des temps de déplacements et de la facture énergétique des ménages, dévitalisation des territoires en déprise, diminution du potentiel de production agricole).

Source : Ministère de la transition écologique, d'après les données des fichiers fonciers



## Cadre réglementaire national

### Loi Climat et Résilience du 22 août 2021

- **Objectif zéro artificialisation nette des sols en 2050**  
À partir de 2050, toute artificialisation des sols sera conditionnée à une renaturation à proportion égale d'espaces artificialisés. Tout ce qui sera "pris" sur la nature devra être "rendu".
- **Objectif intermédiaire**  
La consommation foncière observée à l'échelle nationale entre 2021 et 2030 doit être inférieure à la moitié de celle observée entre 2011 et 2020.



## Trajectoire ZAN régional

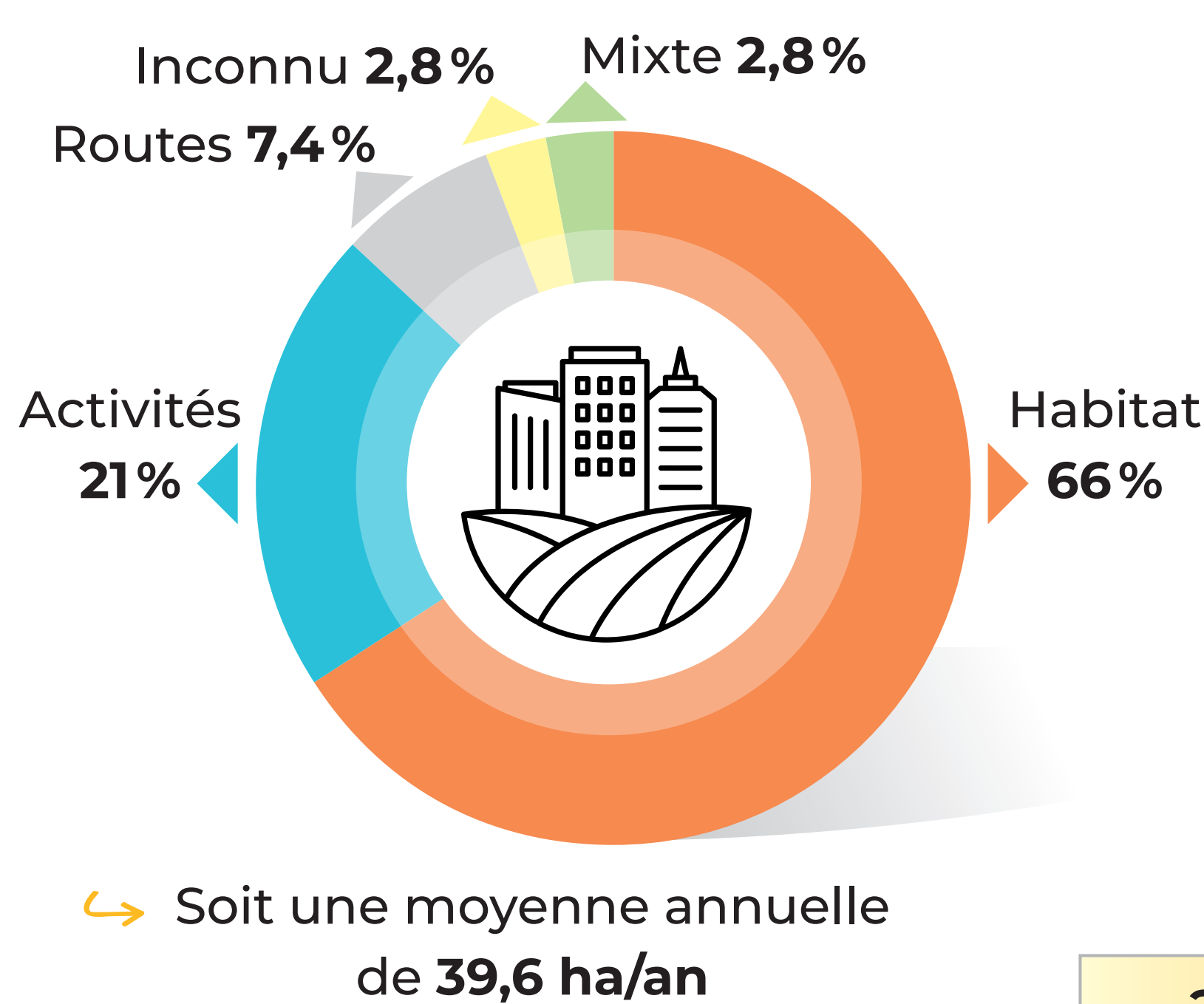
SRADDET → Réduction de la consommation foncière

À partir de 2021 jusqu'en 2031 : - 64,6% de la consommation foncière 2011 - 2021 pour le SCoT Flandre & Lys.

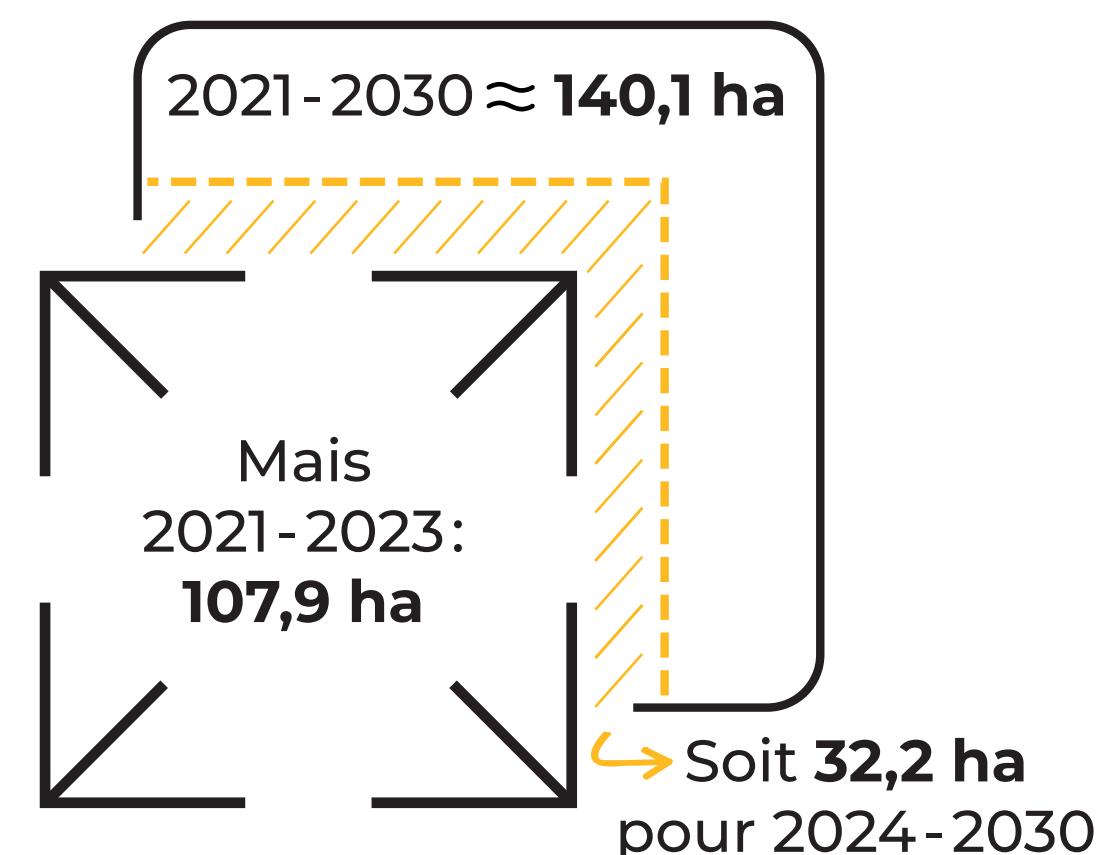
Réduction de l'artificialisation :

- Sur la période **2031-2041**, une **réduction par 2 de l'artificialisation nette** constatée entre 2021 et 2031.
- Sur la période **2041-2050**, une **réduction par 2 de l'artificialisation nette** constatée entre 2031 et 2041.

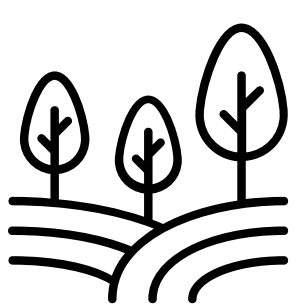
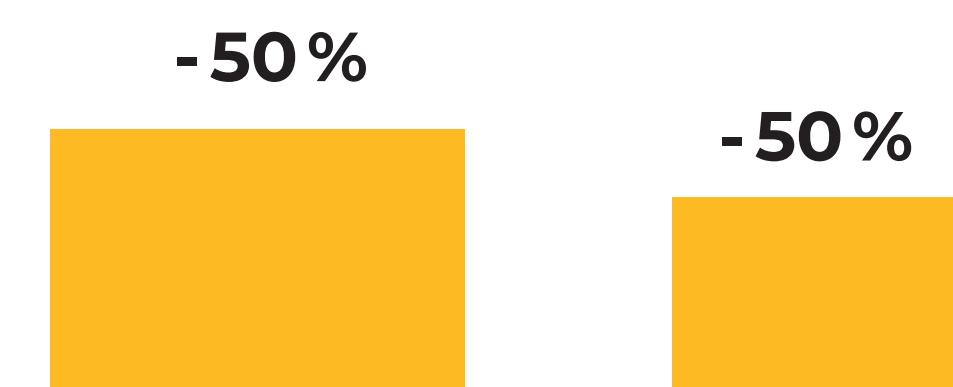
Sur la période 2011 - 2020 : **395,7 ha**



En l'application de l'objectif du SRADDET du SCoT Flandre & Lys : **-64,6%**



Dans l'hypothèse d'une réduction de 50% de la consommation constatée sur la période de référence précédente

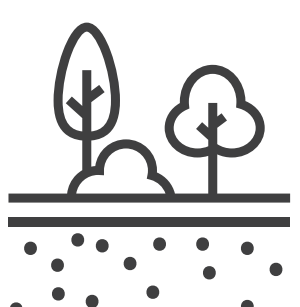


## L'évolution de la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF)

En 2024, le territoire est composé de 87 % d'espaces NAF et 13 % d'espaces non NAF.

2 principaux constats de consommation :

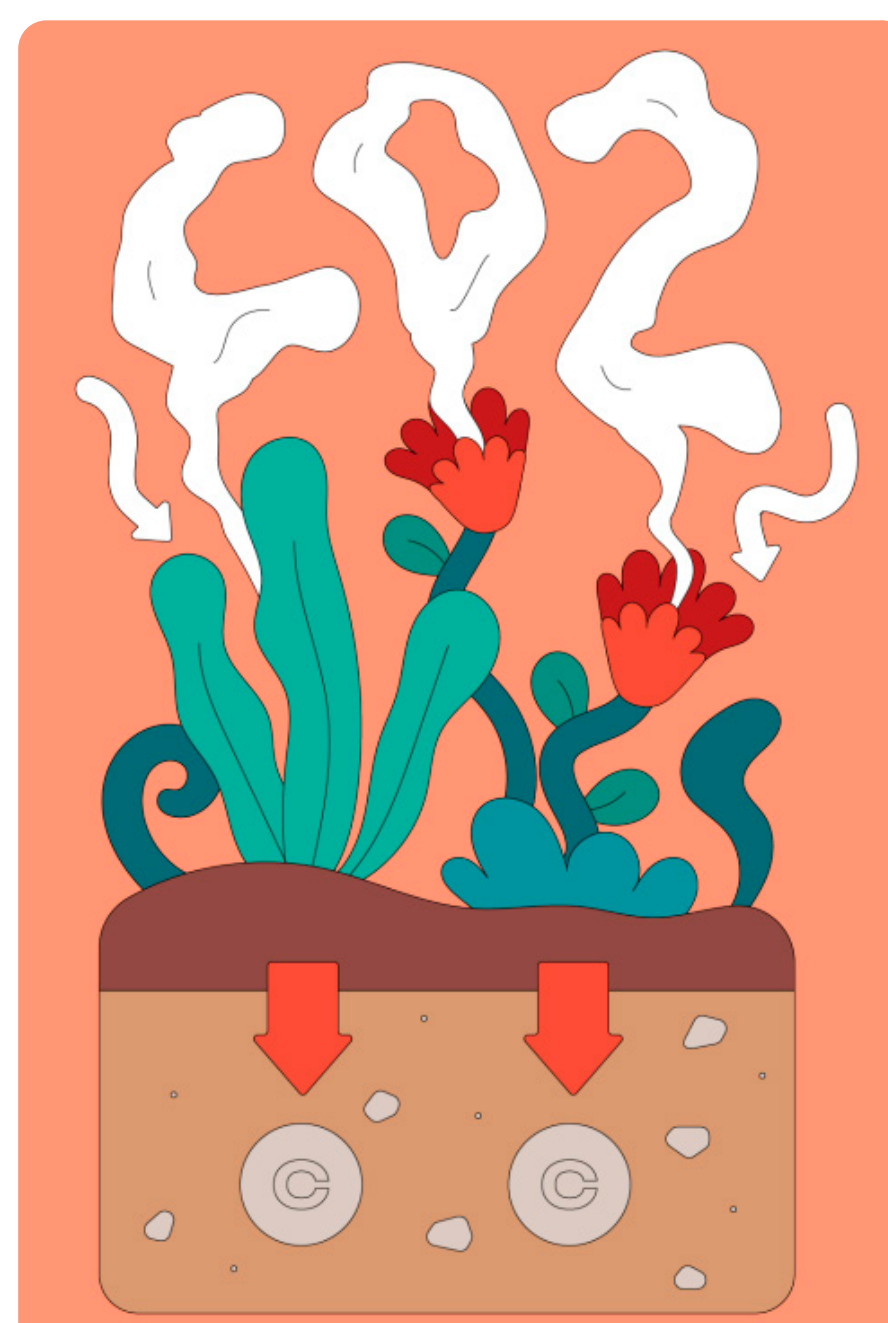
- Entre 2005-2024 : majoritairement pour l'habitat (52,8 % soit 23,8ha d'ENAF artificialisé par an).
- Entre 2021-2024 : majoritairement pour le développement économique (67% soit 21,3 ha d'ENAF artificialisé par an) – inversion de la tendance



## Les bienfaits d'un sol perméable

- Infiltration et stockage des eaux pluviales
- Dépollution de l'eau
- Production végétale
- Réservoir carbone
- Rafraîchissement de l'air (lutte contre les îlots de chaleur)
- Habitat pour la biodiversité

**Sols perméables** : une ressource avec des fonctions biologiques, physico-chimiques, hydriques et climatiques



### Maîtriser l'artificialisation des sols pour :

- Préserver les fonctionnalités écologiques et agronomiques des sols.
- Réduire la vulnérabilité de la population, des habitations et des infrastructures aux risques et aux impacts du changement climatique.

Repenser le développement territorial en exploitant mieux l'existant (renouvellement urbain, logements vacants, friches...)